

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
de l'ORNE

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	15
PRESENTS	12
VOTANTS	12

**DATE DE LA CONVOCATION**

21 juin 2023

**OBJET**

Délibération N°2023- 23

Accord

Transactionnel

Valorpôle 72

Séance du 28 juin 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt huit juin à dix neuf heures, les membres du Bureau Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Saint Ouen sur Iton, sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

Etaient présent(es) :

**Titulaires :** Mesdames et Messieurs ADOLF, BERNARD, BIGNON, BOUILLAULT, COLLET, GANDAIS, GOUSSIN, HEBERT, JUSZEZAK, MATHIAS, NETZER, PINART.

**Etaient absents(es) :** Mme Mrs BRIANCEAU, GOUEDARD, LEONARD.

**Également présents :** M. ROUSSEAU, Mme MERCIER.

Monsieur BOUILLAULT Guy a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur NETZER informe les membres du Bureau Syndical que suite au litige déjà évoqué, il y a lieu de trouver un accord transactionnel avec Valorpole72 (SUEZ), suite au mauvais fonctionnement du centre de tri Valorpôle 72.

L'accord prévoit l'annulation d'une facture de révision de prix portant sur les 12 derniers mois et le versement d'une compensation financière supplémentaire. En échange le SMIRTOM s'engage à ne plus rien réclamer à Valorpole72 pour le marché 2019-1.

Après explication, les membres du bureau syndical valident la proposition de l'accord transactionnel joint à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Le Président du SMIRTOM

Dominique NETZER

